VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie Résidence Cottage
Avec Deux Grands Lots
Rue Prieur, entre La Harpe et Lapeyrouse.

Succession de Louis C. Houseman et Anna Rebecca Bolen, sa femme.

Nos 64,821 et 65,109 consolidés. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division B.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune.—JEUDI, le 18 juillet 1901, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 311 rue Baronne, près de la rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 12 juin 1901, dans l'affaire des successions de Louis C. Houseman et de Anna Rebecca Bolen sa femme; il sera vendu à l'enchère:

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges etc à cela appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet 901, borné par les rues Prieur, Laharpe, Lapeyrouse et Johnson, mesurant, en mesure française, 60 pieds de face à la rue Prieur on 30 pieds chacun, sur 139 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, commençant à un point de 125 pieds 6 pouces de distance de l'encoignure des rues Prieur et Lapeyrouse.

Les améliorations comprenant une grande et commode résidence, cottage (No 1565 rue N. Prieur) contenant 6 chambres, chambre à bain etc, hangar dans le fond et dépendances, grande citerne, construite retirée de la rue, barrière en fer etc. Le lot contigu est cultivé et le fond est orné avec de nombreux figuiers, pruniers, pêchers et autres arbres fruitiers. Cette propriété pourrait facilement être subdivisée en une résidence double et le lot contigu convenable pour la construction d'une autre maison double.

Conditions—La moitié comptant, et la balance en un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement. L'acte d'hypothèque devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumant les taxes pour 1901.

Actes de vente et les timbres du Revenu des E. U. aux frais de l'acquéreur pardevant John Bassich, Jr., notaire. Un dépôt de 2 0|0 est exigé au moment de l'adjudication.

16 juin—16 23 30—juil 7 14 18

Smith & Rosenberg.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence simple en bois, 3916 rue St-Claude, entre Bartholomew et Jeanne.

JEUDI, LE 11 JUILLET 1901,

à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, près de la rue Gravier sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. W. E. Sommerville, juge de la Division D, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 3 juin 1901, dans l'affaire de la succession d'Anacrasie La France femme de P. A. Cure, dossier No 64,481 à l'enchère publique, il sera offert en vente la propriété foncière ci après décrite à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies privilèges et servitudes qui s'y trouvent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lots 16 dans l'îlet No 354 borné par les rues St Claude, Remparts, Jeanne et Bartholomew, ledit lot mesurant 30 pieds de face à la rue St Claude par 198 pieds de profondeur. Les améliorations consistant d'une résidence simple contenant 2 chambres, plusieurs arbres fraitiers et citerne dans la cour.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant déposer au moment de l'adjudication 10 0|0 du prix d'achat. L'acte de vente devant être passé pardevant Francis D. Charbonnet, notaire. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de ville et d'Etat pour l'année [illegible] et aussi payer pour les timbres du revenu et l'acte de vente.

SMITH & ROSENBERG.
Maxwell O. Smith, Encanteur.
Bureau 312 rue Carondelet.
O. B. & S. Sansum et Frank D. Drolla, avocats
7 juin—7 9 16 23 30—juil 7 11

E. Curtis.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 61,794—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division D.

Succession de Mme G. B. Solari.

FOURNITURES DE MAISON
DE HAUT GRADE,

Comprenant le contenu de la RESIDENCE SOLARI, No 2015 avenue St-Charles près de la rue Joséphine.

PAR E. CURTIS, ENCANTEUR—Bureau 629 rue Commune—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'Hon. W. E. Sommerville, juge, daté et signé le 13 juin 1901 et à moi adressé, je procéderai de vendre

MERCREDI, LE 26 JUIN,
A 11 A. M.

Au No 2015 avenue St-Charles.

Un lot de propriétés mobilières, comprenant des pièces élégantes de salon, un piano upright Steinway, riches ornements en bronze, Dresde et biscuit, belles pendules, beaux miroirs, peintures de valeur, antique et moderne [une grande partie provenant de la collection Kennedy], mosaïques romains, porte chapeau chaises de vestibule en cuir, étagère Siebrecht, "quartered oak dining room suite," porcelaine, cristaux, plaque, grand ameublement de chambre Siebrecht, birch et autres, Charter Oak Range, etc.

Le tout d'après l'inventaire enregistré
TERMES—COMPTANT.

Des cartes pour permettre l'inspection des articles seront déposées au Bureau de l'encanteur le jour précédant la vente.

E. CURTIS, Encanteur,
Dart et Kernan, avocats.
15 juin—15 16 23 à date

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Christine Kern, femme de John Jordan

No 64 829—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 731 rue Commune—JEUDI, 11 juillet 1901, à midi, à la Bourse des Encanteurs No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, en vertu d'un ordre daté et signé le 28 mai 1901, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, dans l'affaire ci-dessus titulée, il sera vendu à l'enchère publique propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet numéro 147, borné par les rues Oak, Léonidas, Jefferson et Plum et désigné par le numéro vingt trois, lequel dit lot mesurant trente pieds de face à la rue Oak par cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions — Une moitié ou plus comptant, balance s'il y en a en un crédit de un an représentée par billets de l'acquéreur garantis par hypothèque avec 8 pour cent d'intérêt de date de la vente et toutes les clauses usuelles de sécurité, faire un dépôt comptant de vingt pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente incluant les taxes de 1901 et les timbres du R I pardevant W. R. Kers, N. P., aux frais de l'acquéreur.

2 juin—2 9 16 23 30—juil 7 11

VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Cottages Doubles et Simples,

Nos 2044 et 2046 rue Poydras, entre les rues Prieur et Johnson,

No 1924 rue Lafayette et No 1793 rue Cypress, entre les rues Claiborne et Derbigny.

Succession de Charles Weisler et sa femme décédée, Mme Mary Feigner.

Nos 62,016 et 63,027—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER, H. H. Hodgson, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 16 juillet 1901, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 31 janvier 1901, et signé le 7 février 1901 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, et d'un ordre homologant les procédures d'une assemblée de famille tenue le 7 juin 1901 dans l'affaire ci-dessus intitulée les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Le cottage en bois Nos 2044 et 2046 rue Poydras, entre les rues S. Prieur et S. Johnson, contenant de chaque côté 4 chambres, galerie, hangar, etc., et plus loin décrit comme un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations ci-dessus situé dans le Premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Poydras, S. Prieur, S. Johnson et Lafayette, désigné par le No 19 sur un devis fait par D. M. Brosman, député voyer de ville, en date du 7 septembre 1900, et mesurant d'après cela M. A. 30 pieds 3 pouces de face à la rue Poydras, 30 pieds de largeur sur la ligne du fond se divisant du lot No 2, 101 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne se divisant du lot No 20 et 99 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne se divisant du lot No 18, et ayant l'usage d'une allée en commun avec ledit lot No 20 ci-dessus mentionné mesurant 3 pieds de face sur la rue Poydras et s'étendant en arrière à une distance de 58 pieds 3 pouces, laquelle dite allée appartenant et formant partie dudit lot contigu No 20.

Les cottages ci dessus sont maintenant loués à $10 par mois chaque côté et sont des placement excellents.

3° Les cottages simples Nos 1924 rue Lafayette et 1793 rue Cypress, entre les rues Claiborne et Derbigny. No 1924 rue Lafayette est un cottage simple en bois contenant 3 chambres, citerne, hangar, etc., et 1793 rue Cypress est un cottage simple contenant 3 chambres, hangar, citerne, etc., et la propriété est plus loin décrite comme un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations ci-dessus, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Cypress, Lafayette, Claiborne et Derbigny, désigné par le No 8 d'après le plan de L. H. Pilié député voyer de ville daté le 3 janvier 1845 et déposé dans le bureau de Achille Chiappella, ancien notaire en cette ville et mesurant, en M. A., 25 pieds 7 pouces de face à la rue Cypress, 25 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Lafayette et s'étendant en profondeur de la rue Cypress à la rue Lafayette par 119 pieds 2 pouces 7 lignes sur la ligne de division du lot No 7 et 116 pieds 11 pouces 2 lignes sur la ligne de division du lot No 9.

Bonnes demeures ou placements payants.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un crédit de un ou un et deux ans, la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par billet ou billets des acquéreurs, devant être garantis dans leur paiement par liens et privilèges de vendeurs sur la propriété vendue, les dits billets portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date jusqu'au paiement, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant le pacte de non aliénando, confession de jugement sans estimation; les honoraires d'avocats en cas de procès, le transfert et la livraison des polices d'assurance, etc., et les acquéreurs payant les taxes de 1901, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente incluant les timbres du revenu intérieur des E. U. pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

Geo. W. Flynn, avocat
9 juin—9 16 23 30—juil 7 14 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA Bâtisse en briques
A TROIS ETAGES,
Nos 639 et 641 Rue Ste Anne et 800 Rue Royale,

Formant l'encoignure des dites deux rues.

Succession de Veuve J. F. Languille, No 531, Vingt-neuvième Cour Judiciaire de District, Paroisse de St Bernard.

PAR DENIS & DANZIGER, H. H. Hodgson Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI, le 25 juin 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Robert Hingel, juge de la sus-dite Cour, signé le 7 mai 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

La bâtisse en brique à trois étages connue comme les Nos 639 et 641 rue Ste Anne et 800 rue Royale, maintenant occupée au rez de chaussée comme un magasin de café et de thé et buanderie et contenant quelques 12 chambres, vestibule avec escalier, galeries sur la façade et le côté, et plus loin décrite comme un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Ste Anne, Dumaine et Chartres et mesurant 34 pieds, plus ou moins, de face à la rue Ste Anne sur 54 pieds, plus ou moins, de profondeur et façade à la rue Royale et formant l'encoignure des rues Ste Anne et Royale

La propriété est bien située, seulement à petite distance de la rue du Canal et dans une excellente localité pour les affaires ou placement payant.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance en un crédit de 1 et 2 ans représenté par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque conventionnel et lien de vendeur, sur la dite propriété, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, le pacte de non-aliénation, la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès judiciaire, le transfert de la police d'assurance au porteur des billets hypothécaires, et l'acquéreur assumant les taxes de 1901 au-dessus et en plus de son enchère, et payant pour les timbres du revenu des E. U. sur l'acte de vente, et faisant un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant E. J. Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 mai—25 26—juin 2 9 16 23 à date

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Annie Teachford, femme décédée de Vincent Rudolph.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 65,255—Division E—Attendu que Vincent Rudolph a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Annie Teachford, femme décédée de Vincent Rudolph, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL.
Greffier.

Dart et Kernan, avocats.
19 juin—19 23 28

Succession de W. R. Dunnica.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 65,228, Division A. —Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu W. R. Dunnica, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour
THOMAS CONNELL, Greffier
Cunningham & Cunningham, avocats.
14 juin—14 18 23

VENTES A L'ENCAN.

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE

189 ACTIONS
—DU—
STOCK CAPITAL DE M. SCHWARTZ & CO.

Vendredi, le 28 Juin 1901.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau No 732 rue Commune—le VENDREDI 28 juin 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, près de la rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement et ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 50,562, dans l'affaire de M. Schwartz & Ce vs Leurs Créanciers, jugement rendu le 7 juin 1901, et signé le 13 juin 1901, à l'enchère publique, il sera vendu—

189 actions du stock capital de M. Schwartz & Co, valeur au pair $100, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

Dinkelspiel et Hart, avocats pour le plaignant.

Lazarus et Luce, avocats pour le défandeur.

Sumpter Turner, syndic.

18 juin—18 23 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu entier de magasin d'épiceries.

Nos 2323 et 2325 rue Tchoupitoulas,

Epiceries, Vins, Liqueurs, Marchandises en Canettes, Marchandises d'étagères, Installations.

Cheval, Mulet, Wagons, etc.

AUSSI

Le Contenu de la Résidence No 415 rue Soraparu.

Le Lundi 1er Juillet 1901.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur, bureau 732 rue Commune — LUNDI, le 1er juillet 1901, à 10:30 heures A. M. sur les lieux, No 415 rue Soraparu et Nos 2323 et 2325 rue Tchoupitoulas en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dossier No 64,878 dans l'affaire de la succession de John George Liedelich, à l'enchère publique, il sera vendu :

Le contenu entier de la résidence No 415 rue Soraparu et, de suite après, le contenu entier du magasin d'épiceries Nos 2323 et 2325 rue Tchoupitoulas, consistant en meubles de maison, épiceries, animaux, wagons, installations, etc., d'après inventaire enregistré.

L'épicerie avec son stock entier, installations, clientèle, etc., d'après l'inventaire sera d'abord offert en bloc, comme entier, et s'il n'est pas vendu il sera offert en détail.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Buck, Walshe et Buck, avocats.

18 juin—18 23 30—juil 1

ANNONCE JUDICIAIRE

Six Chars de Bois de Cypre
Bien Préparé.

TRAVERSES SCIEES POUR CHEMIN DE FER,
8"x6", 8 pieds de long.

Mercredi le 26 Juin 1901.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 732 rue Commune, vendra à l'encan, MERCREDI, le 26 juin 1901, à 10:30 heures A. M., dans le lot à l'encoignure des rues Lafayette et S. Front, sous l'acte 124 de 1890, pour le compte de qui cela peut concerner—

Six chars de bois de cypre, scié pour traverses de chemins de fer, consignées à la International Construction Co.

La vente est faite pour couvrir le fret et les frais. Il y a environ 2,500 bois de traverse (plus ou moins)

Conditions—Comptant sur les lieux.

15 juin—15 16 23 26

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE
No 1328 Sud Poydras.

Entre les rues Franklin et Liberté.
SUCCESSION DE CATHERINE RANKIN.

No 63,589—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur—bureau 821 rue Gravier, le JEUDI, 18 juillet 1901, à la Nouvelle Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, près Commune, à midi, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre signé le 13 juin 1901, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberté, Franklin, Lafayette et Poydras, désigné par le numéro quinze sur un devis par Louis H. Pilié, voyer de ville, daté le 24 novembre 1860, et déposé comme plan No 66 du livre de plans No 1: des archives de Charles E. Fortier, ancien notaire en cette ville, d'après lequel plan ledit lot mesurant vingt et un pieds cinq pouces et une ligne de face à la rue Poydras, vingt et un pieds trois pouces six lignes de largeur dans le fond par une profondeur, de cent seize pieds dix pouces quatre lignes sur la ligne de côté du lot No quatorze, et de cent quatorze pieds sept pouces sur la ligne de côté du lot No treize ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent

Les améliorations comprenant un cottage simple avec deux étages dans le fond contenant trois chambres, et cuisine au rez de chaussée et dans le fond deux chambres au premier étage et deux chambres au rez de chaussée, allée, cour, citerne, etc.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant payer toutes les taxes pour l'année 1901, l'acte de vente, et tous les timbres du revenu aux frais de l'acquéreur pardevant R. L. Tullis, notaire.

Bernard Titche, avocat.
18 juin—18 23 30—juil 7 14 18

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme A. H. Carter vs O. A. Fairex.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 64,311—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, le LUNDI 24 juin 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un billet daté le 21 février 1898, payable un an après date pour trois mille cinq cents dollars ($3,500 00) avec 8 0|0 d'intérêt de la date jusqu'au paiement paraphé "ne varietur" par William Ardill, notaire, pour l'identifier avec un acte d'hypothèque passé pardevant ledit notaire, le 21 février 1898, signé par O. A. Fairex, payable à son propre ordre et par lui endossé.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

R. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

F. Rivers Richardson avocat pour la plaignante. 12 juin—12 13 17 21 24

VENTES A L'ENCAN.

Ed. J. Vaz.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MERCREDI LE 17 JUILLET A 11 heures A. M.

SEPT LOTS DE TERRE

Convenables pour une Manufacture ou un Placement Avantageux.

Succession de Michael Murphy.

No 63,987—Cour Civil de District pour la Paroisse d'Orléans — Division E.

PAR ED. J. VAZ, Encanteur—Bureau 637 rue Carondelet, le MERCREDI, 17 juillet 1901, à 11 heures A. M. à la Bourse des Propriétés Foncières, de la Nouvelle Orléans, No 806 rue Perdido, près de la rue Carondelet dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformémene à un ordre issu daté et signé le 3 juin 1901 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Sept lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Julie, Rocheblave et Dergenois, désignés par les Nos 3, 4, 5 6, 7 et les lettres C. et D, et mesurant comme suit: Lot 3 d'après un devis annexé à un acte passé pardevant Wm Shannon, notaire, daté le 9 mars 1866, mesurant 32 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Poydras, 32 pieds 7 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond, par une profondeur irrégulière de à peu près 106 pieds sur la ligne du lot No 4, et 109 pieds sur la ligne du lot No 2. Lot No 4 mesurant 32 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Julie sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 5 mesurant 32 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Julie 32 pieds 8 pouces et 6 lignes dans le fond, 120 pieds de profondeur. Lots 6 et 7 mesurant chacun 32 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Julie, 32 pieds 6 pouces et 4 lignes dans le fond sur une profondeur de 110 pieds, d'après un devis annexé à un acte passé pardevant O. Morrel, notaire, daté le 8 juin 1867; le lot désigné par la lettre C mesurant 30 pieds et 2 pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur de 111 pieds et 1 pouce. Lot D mesurant 40 pieds de face à la rue Poydras sur 111 pieds 1 pouce de profondeur. Lesdits lots formant partie des lots désignés par les Nos 11, 12 et 13. Sur le lot No 3 est un petit cottage contenant deux chambres, citerne, etc.

Toutes les propriétés ci-dessus sont bien drainées et entourées.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, en un an, en billets portant 8 0|0 d'intérêt et devant être spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1901 en plus du prix d'achat, et payer pour les timbres du revenu des E. U. Acte de vente pardevant Jno. B. Fisher, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 20 0|0 comptant a moment de l'adjudication pour lier la vente.

ED. J. VAZ, Encanteur.
W. F. Brewer, avocat.
16 juin—16 23 30—juil 7 14 17

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE
COTTAGE DOUBLE,

Nos 1709 et 1711 rue Saratoga à l'encoignure de la rue Félicité, borné par les rues S. Franklin et Enterpe.

Dans la succession de Mlle Ruth M Miles. No 64,719—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 824 rue Commune — JEUDI, le 18 juillet 1901, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, où les plans démontre les dimensions conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 13 juin 1901, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, et numérotée ordonnant W. H. Fitzpatrick, encanteur, d'annoncer et vendre à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Euterpe, Franklin, Saratoga et Félicité, et désigné par le No Un sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 20 juillet 1846, et déposé en l'étude de A. Masureau, ancien notaire en cette ville, lequel lot formant l'encoignure des rues Saratoga et Félicité, et mesurant trente huit pieds de face à la rue Saratoga sur quatre vingt dix neuf pieds sept pouces et sept lignes de face à la rue Félicité et quinze pieds un pouce et six lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations comprenant un cottage double contenant quatre chambres, citerne, dépendances, etc., de chaque côté.

Conditions— Une moitié ou plus comptant, et la balance payable en un an, avec 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, avec hypothèque spécial et privilège de vendeur retenu et autres clauses usuelles de sécurité pour garantir la portion de crédit du prix d'achat; l'acquéreur assumant toutes les taxes pour 1901, et conservant la propriété assuré, la police devant être tenue comme collatérale, garantir le prix d'achat et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente: payer pour l'acte de vente; incluant tous les timbres du revenu pardevant George J. Unterreiner, notaire.

Cunningham et Cunningham, avocats,
Bureau, 312 Godchaux Building.
16 juin—16 22 30—juil 7 14 17 18

Jacob A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE.
SUCCESSION DE THOMAS FARRELL.

No 63,528—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur.—Bureau 636 Allée Commerciale le JEUDI, 27 juin 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, daté et signé le 22 mai 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée les propriétés ci-après décrites, seront vendues aux enchères, publiques—

1° Une indivise moitié, partie, droit, titre part et intérêt de en et à un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés en partie dans le Premier et en partie dans le Sixième District de cette ville, dans le triangle borné par les rues Derbigny, Joséphine et Melpomène, désigné par le No 2, de la portion triangulaire; portion de terre No 415 et mesurant 26 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Derbigny par une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet 753 compris dans les rues Palmyre, Pierce, Scott et Banks, le dit lot est désigné par le No 32 et mesurant 23 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Palmyre sur 127 pieds et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles et commence à une distance de 100 pieds de l'encoignure des rues Palmyre et Pierce.

3° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet 655, bornée par les rues Willow, (autrefois Martin) Cadiz, Upperline et Clara, désigné par le No 24 et mesurant 31 pieds de face à la rue Willow, commençant à un point 93 pieds de distance de l'encoignure des rues Willow et Cadiz par une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

4° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Septième District, dans l'îlet 259 compris dans les rues Spruce (autrefois Huitième), Cambronne, Joliet et Cohn, désigné par le No 19, et mesurant 25 pieds de face sur la rue Spruce par une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

5° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district dans l'îlet 823 borné par les rues St-Patrick, Baudin, Olympia et D'Hémécourt, désigné par le No 21 et mesurant 24 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue St-Patrick par 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles

6° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District, dans l'îlet No 752, borné par les rues Scott, Boudin, Banks et Pierce, ledit lot est désigné par le No 22 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Scott sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

Conditions— Un tiers ou plus comptant la balance, en un et deux ans portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement garanti par lien de vendeur et toutes les autres clauses de sécurités, 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès. l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1901 un dépôt de 10 pour cent requis pour garantir la vente.

Acte de vente incluant les timbres du revenu de guerre pardevant J. D. Taylor, notaire aux frais des acquéreurs.

J. B. Kocker Jr. avocat.
26 mai—26—juin 2 9 16 23 à date

SOUMISSIONS.

Commission du Drainage de la Nouvelle-Orléans.

Des soumissions cachetées seront reçues au bureau de la Commission du Drainage de la Nouvelle-Orléans. Chambre No 20 Hôtel de Ville, jusqu'à 3 heures et demie P. M., le 24 juillet 1901, pour la construct on des travaux suivants, conformément aux plans et specifications, une soumission séparée étant requise pour chaque clause de travail, comme il est indiqué ci-dessous. La forme du contrat sera prescrite par la Commission du Drainage.

(1) Pour une station de pompes connue comme St-Bernard No 3.

Cette offre comprendra l'érection et l'installation d'une station de pompes complète, d'après les plans et les spécifications, avec transmission de force motrice et lignes téléphoniques

Un dépôt de mille dollars ($1,000 00) comptant ou en chèque certifié.

Bon du soumissionnaire accepté, cinquante mille dollars ($50,000 00).

(2) Canaux tracés et couverts dans le système de drainage de la rue Troisième.

Cette soumission sera pour unité de matériel et ne comprendra pas moins de 2,000 pieds linéaires de canaux, 5 à 14 pieds de large et 6 à 10 pieds de profondeur.

Un dépôt de mille dollars ($1,000 00) comptant ou en chèque certifié.

Bon du soumissionnaire accepté, soixante quinze mille dollars ($75,000).

(3) Canaux tracés et couverts du système de drainage de l'avenue Nashville.

Cette soumission sera par unité de matérie et comprendra pas moins de 10 000 pieds linéaires de canal, 5 à 14 pieds de largeur et 6 à 10 pieds de profondeur.

Un dépôt de mille dollars ($1,000) comptant ou en chèque certifié

Bon du soumissionnaire accepté, soixante quinze mille dollars ($75,000).

(4) Canaux tracés et couverts du système de drainage de St Bernard.

Cette soumission sera par unité de matériel et comprendra pas moins de 10,000 pieds linéaires, 5 à 14 pieds de largeur et 6 à 10 pieds de profondeur.

Un dépôt de sept cents cinquante dollars ($750) comptant ou en chèque certifié.

Bon du soumissionnaire accepté, soixante mille dollars ($60,000).

(5) Canaux tracés et couverts du système de drainage d'Alger

Cette soumission sera par unité de matériel et ne comprendra pas moins de 4000 pieds linéaires de canaux, 5 à 14 pieds de largeur et 6 à 10 pieds de profondeur.

Un dépôt de cinq cents dollars [$500] comptant ou en un chèque certifié.

Bon du soumissionnaire accepté, quarante mille dollars [$40 000].

(6) Canaux tracés et couverts du système de drainage de Lowerline et Léonidas.

Cette soumission sera par unité de matériel et ne comprendra pas moins de 12000 pieds linéaires de canaux 5 à 14 pieds de largeur et 6 à 10 pieds de profondeur.

Un dépôt de mille dollars ($1000) comptant ou en chèque certifié.

Bon du soumissionnaire accepté, soixante quinze mille dollars ($75,000).

(7) Pour canaux ouverts et non tracés du système de drainage d'Alger. Estimation approximative de l'excavation, 35,000 yardes cubes.

Dépôt de deux cents cinquante dollars ($250) comptant ou en chèque certifié.

Bon du soumissionnaire accepté, cinq mille dollars [$5,000].

Les travaux seront adjugés au plus bas soumissionnaire, mais la commission du drainage se réserve le droit de rejeter une ou toutes les soumissions. Plans et spécifications pour les travaux ci-dessus énumérés peuvent être consultés à ce bureau le ou après le 1er mai 1901.

R. M. WALMSLEY, Président.
A. SCHREIBER, Secrétaire.
3 mai—au 24 juil

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

Compagnie d'Assurances
—DES—
MARCHANDS,

De la Nouvelle-Orléans.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1900

Primes reçues		
Sur risques de feu.	$49,362 30	
Sur risques de marine	58 22	
Sur risques de rivière	2,799 53	
		$52,220 06
A ajouter—		
Nos terminée de 1899		58,315 59
		$110,535 64
A déduire non terminée 1900		20,939 46
		$ 89,596 18
Ajouter—		
Intérêt	$4 545 64	
Loyer	8,758 25	
		13.303 29
Revenu total		$102,899 47
Déduire:		
Pertes de feu	$46,075 81	
Pertes de rivière	2,643 24	
	$48,719 05	
Primes remboursées	8,606 99	
Réassurances	5,974 01	
Taxes et licences	6,108 97	
Commissions	3,967 33	
Dépenses de Propriétés foncières.	1,079 61	
Dépenses générales et salaires	15,720 39	
Total	$90,167 35	
Réservé pour pertes non payées	5,646 38	
		$ 95,813 73
Profit net		7,085 74
3 0|0 Dividende pour 1900		3.000 00
		$ 4,085 74

ACTIF.

Billets à recevoir	$ 1,634 81
Billets discomptés	14,042 82
Dû par individuel pas plus de 3 mois	8,343 53
Comptant en main	6,804 80
6 actions French Opera Ass'n Ltd	450 00
7 actions de la Provident Savings Bank	700 00
50 actions de la Citizens Bank of La.	6,200 00
10 Cadde Levee Bonds	12,100 00
3 Bons d'Etat de la Louisiane Consols	8.830 00
225 Bons à prime	9,900 00
Propriété foncière	92,000 00